



Eure-et-Loir

**Commune d'ARCISSES****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Date de transmission de la convocation 12 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le vingt six du mois de février le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 <sup>er</sup> adjointe		X	Bruno BOBAULT
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjointe	X		
ENEULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint Maire délégué Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale		X	Stéphane COURPOTIN
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale	X		
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Angélique DAVEAU a été nommée secrétaire de séance.

### **LOTISSEMENT LA MACONNERIE APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 (délibération n° 7-26/02/2026)**

Sous la présidence de Edwige VEDIE, adjointe chargée des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2025 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement dépenses	2025	
	BP 2025	Liquidé
Chapitre		
011 - Charges à caractère général	363 398,00	318 694,38
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	334 257,65	334 257,65
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	14 581,48	7 209,79
66 - Charges financières	14 581,48	7 209,79
	<b>726 818,61</b>	<b>667 371,61</b>

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 5.03.26



ID : 028-200084531-20260226-DELIB7\_26022026-DE

Fonctionnement recettes	2025	
	BP 2025	Liquidé
Chapitre		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	659 470,13	521 650,19
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	14 581,48	7 209,79
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	52 767,00	138 511,63
	<b>726 818,61</b>	<b>667 371,61</b>

Investissements dépenses	2025	
	BP 2025	Liquidé
Chapitre		
16 - Emprunts et dettes assimilées	68 405,56	49 391,97
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	659 470,13	521 650,19
	<b>727 875,69</b>	<b>571 042,16</b>

Investissements recettes	2025	
	BP 2025	Liquidé
Chapitre		
16 - Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	600 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	334 257,65	334 257,65
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	59 158,51	59 158,51
	<b>993 416,16</b>	<b>993 416,16</b>

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, l'assemblée **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2025 du lotissement de la maçonnerie.

La secrétaire,  
Angélique DAVEAU

Le Maire, Stéphane COURPOTIN.

